



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E21830

VALABLE JUSQU'AU 15/06/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/05/1994

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 22/04/2002
61 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 394 949 028

Siret : 394 949 028 00028

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 02648

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 78075217

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 78075217

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2023

Raison sociale : LES CHARPENTIERIS DE SONNAY - HILAIRE & FILS (SARL)

3 CHEMIN DU CHAMP GODINET
ZA LA BLONDIERE
38150 ANJOU

Téléphone : 04 74 84 12 60

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@charpentierssonnay.fr

Responsabilité légale :

CINGOLANI JEAN FRANCOIS CO-GÉRANT / HILAIRE LAURENT CO-GÉRANT

Fax : 04 74 84 15 14

Effectif moyen : 29

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	16/06/2020
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	16/06/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.